

SESSION 1 – AUTOMNE 2024				
Cours	Titre du cours	Pond.		Un.
351-100-ME	Profession en éducation spécialisée <i>02FG Explorer la profession.</i>	1	2 2	12/3
351-105-ME	Relation d'aide en éducation spécialisée <i>02FP* Établir une relation d'aide.</i>	1	2 2	12/3
351-106-ME	Diversités culturelles et communautés autochtones <i>02FK* Communiquer en contexte professionnel.</i>	2	1 2	12/3
351-301-ME	Démarche clinique en éducation spécialisée Préalable relatif : 351-203-ME <i>02FX* Élaborer un plan d'intervention.</i>	2	1 2	12/3
351-502-ME	Jeunes en difficulté d'adaptation Préalable relatif : 351-105-ME et 351-301-ME ¹ <i>02FZ* Déterminer des interventions relatives aux jeunes en difficulté d'adaptation.</i>	1	2 2	12/3
351-503-ME	Santé mentale et psychopathologies Préalable relatif : 351-105-ME et 351-301-ME ¹ <i>02G0* Déterminer des interventions relatives aux troubles de santé mentale.</i>	1	2 2	12/3
351-504-ME	Dépendances Préalable relatif : 351-105-ME et 351-301-ME ¹ <i>02G1* Déterminer des interventions relatives aux dépendances.</i>	1	2 2	12/3
351-505-ME	Exclusion sociale et violence Préalable relatif : 351-105-ME et 351-301-ME ¹ <i>02G2* Déterminer des interventions relatives à l'exclusion sociale et à la violence.</i>	1	2 2	12/3
351-506-ME	Adaptation et réadaptation Préalable relatif : 351-105-ME et 351-301-ME ¹ <i>02G3 Effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation.</i>	1	3 2	2
				28 h/sem

SESSION 2 – HIVER 2025				
Cours	Titre du cours	Pond.		Un.
351-200-ME	Participation sociale <i>02FH* Analyser les enjeux liés à la participation sociale.</i>	1	2 2	12/3
351-201-ME	Adolescence et âge adulte : développement et enjeux Préalable : 351-101-ME <i>02FJ* Situer la personne au regard de son développement.</i>	3	1 2	2
351-205-ME	Pratiques sécuritaires en milieu de travail <i>02FL* Adopter des pratiques de travail sécuritaires.</i>	2	3 1	2
351-400-ME	Prévention et intégration professionnelle <i>02FW* Effectuer des interventions de prévention.</i>	1	2 2	12/3
351-402-ME	Déficience intellectuelle Préalable relatif : 351-105-ME et 351-301-ME <i>02FO* Déterminer des interventions relatives à la déficience intellectuelle.</i>	1	2 2	12/3
351-403-ME	Difficultés d'apprentissage Préalable relatif : 351-105-ME et 351-301-ME <i>02FU* Déterminer des interventions relatives aux difficultés et aux troubles d'apprentissage.</i>	1	2 2	12/3
351-404-ME	Personnes âgées : défis et enjeux Préalable relatif : 351-105-ME et 351-301-ME <i>02FV* Déterminer des interventions relatives au vieillissement de la personne.</i>	1	2 2	12/3
351-405-ME	Déficits physiques et neurologiques Préalable relatif : 351-105-ME et 351-301-ME <i>02FY* Déterminer des interventions relatives à la déficience physique.</i>	1	2 2	12/3
				27 h/sem

¹ Dans le cadre du cheminement pour diplômés en TEE uniquement, ces préalables relatifs sont remplacés par des concomitances.

***Compétence terminale**

Préalable relatif : note minimale de 50 % au cours mentionné comme préalable

Adoptée par le CA le 2024-02-19.

SESSION 3 – AUTOMNE 2025					
Cours	Titre du cours	Pond.			Un.
351-600-ME	Stage d'intervention² Cours porteur de l'épreuve synthèse de programme (ESP) Préalable : Pour être admissible à l'ESP, l'étudiant doit n'avoir qu'un maximum de deux cours à compléter des sessions antérieures. De plus, l'étudiant doit avoir réussi le cours 351-506-ME. <i>02G3* Effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation.</i>	2	32	3	12 1/3
351-500-ME	Autisme Préalable relatif : 351-105-ME et 351-301-ME <i>02FR* Déterminer des interventions relatives au trouble du spectre de l'autisme.</i>	1	2	2	12/3
351-501-ME	Difficultés langagières Préalable relatif : 351-105-ME et 351-301-ME <i>02FT* Déterminer des interventions relatives aux difficultés langagières et aux troubles de la communication.</i>	1	2	2	12/3
351-507-ME	Intervention en situation de crise Préalable relatif : 351-105-ME et 351-301-ME <i>02G4* Effectuer des interventions en situation de crise.</i>	1	2	2	12/3
43 h/sem					

² Dans le cadre du cheminement pour diplômés en TEE uniquement, une portion des heures de ce stage est reconnue, pour l'équivalent de 11 heures par semaine. Le nombre d'heures pour les cours et les stages totalise donc réellement 32 h par semaine, plutôt que les 43 heures indiquées ci-dessus.

*Compétence terminale

Préalable relatif : note minimale de 50 % au cours mentionné comme préalable

Adoptée par le CA le 2024-02-19.